Caractéristiques techniques

WD--13001 MG

Dernière mise à jour: 22.02.2024

	Boîte sans couvercle	Couvercle à visser DSG-01001
Volume nominal [ml]	1.300,0	-
Volume ras-bord [ml]	1.370,0	-
Volume DIN [ml]	-	1.370,0
Diamètre [mm] **en haut, extérieur** **en bas, extérieur**	108,3 98,5	106,1 109,8
Hauteur [mm]	191,80	Pot avec couvercle 196,60
Hauteur pour double gerbage [mm]	-	195,50
Matière	PE	PE
Possibilité de décoration	IML	-
Surface imprimable [mm]	314,8 x 171,7	-
Charge maxima sur la boîte inférieure [N/kg]	450 / 45	
Adapté aux agitateurs	oui	
Quantité par palette [pièce]	850	5.520
Dimensions de la palette [mm]	1200 x 800 x 2140	1200 x 800 x 2230

Conditions-cadre techniques

Edition 2022_10

L'utilisation correcte de nos produits est liée à des conditions-cadres techniques. Seul leur respect permet d'éviter d'endommager nos produits, le produit de remplissage ou les machines de remplissage ou de générer des problèmes logistiques. En cas de non respect des conditions-cadres techniques, nous ne garantissons aucune caractéristique technique de nos produits et rejetons toute responsabilité en cas de dommages causés aux clients ou aux utilisateurs. Cette exclusion de responsabilité s'applique à la fois aux dommages causés à nos produits et à ceux causés au produit de remplissage, mais également aux dommages consécutifs causés à d'autres biens juridiques du fait d'une mauvaise manipulation de nos produits. Sauf convention contraire, nos caractéristiques et conditions-cadres techniques s'appliquent tacitement à l'ensemble de nos contrats de livraison. Il est à noter que seule la version actuelle de nos caractéristiques et conditions-cadres techniques affichée sur notre site Internet est considérée comme valable. Nous nous réservons le droit d'effectuer des modifications techniques. Cette fiche technique est notre propriété. Il est interdit de la dupliquer ou de la rendre accessible à des tiers sans notre autorisation expresse.

Influence du produit de remplissage

Même si les matières premières que nous utilisons affichent une excellente compatibilité chimique, divers produits chimiques peuvent avoir une influence sur les matériaux utilisés. De ce fait, les produits de remplissage peuvent avoir un effet non négligeable sur les caractéristiques de nos emballages en plastique. Par exemple, la stabilité mécanique de nos emballages est réduite par l'action de gonflement de produits agressifs (par ex. solvant). Pour vous aider à vérifier la compatibilité de possibles produits de remplissage avec nos emballages, vous pouvez consulter les listes de résistances sur notre site Internet. Néanmoins, comme nous ne pouvons assumer aucune garantie quant à la compatibilité du conditionnement avec le produit de remplissage concerné, il est essentiel que les clients réalisent des tests de transport et de stockage spécifiques pour vérifier si le conditionnement est adapté avant de l'acheter en série.

Stabilité mécanique

Le remplisseur et/ou la personne mettant en circuit nos conditionnement ont le devoir de s'assurer si la stabilité mécanique de nos emballages convient à l'application prévue, notamment en ce qui concerne les conditions de secousses, de stockage et de transport (transport routier, ferroviaire, maritime ou aérien). C'est pourquoi nous recommandons de réaliser de façon générale des tests de stockage, de transport et, le cas échéant, de secousses avec un produit de remplissage d'origine et un arrimage d'origine.

Arrimage du chargement

Nos conditionnements sont appropriés pour un transport debout et nécessitent pour cela un arrimage suffisant. L'arrimage se rapporte au chargement complet, mais tout particulièrement aux unités de chargement individuelles (par ex. des palettes individuelles complètes) situées sur la surface de chargement du moyen de transport (camion, wagon de train, etc.). L'arrimage des unités de chargement comprend la sécurisation du conditionnement sur le support de charge (par ex. Europalette) pour éviter que les produits ne glissent, ne tombent ou que quelqu'un ne grimpe dessus, mais aussi la protection contre l'humidité, la saleté, le rayonnement solaire direct, les dommages mécaniques, etc. (par ex. au moyen d'une gaine rétractable en PE sans trou ni pli suffisamment résistante et rétractable). Les méthodes d'arrimage appropriées pour les unités de chargement sont décrites dans la directive VDI 3968. Pour les données relatives aux sollicitations lors du transport, veuillez consulter les directives VDI 2700 et 2702.

Conditions de stockage et de

valorisation	Les plastiques que nous utilisons se détériorent sous l'effet des UV et/ou lorsqu'ils sont soumis à de basses températures et ramollissent s'ils sont soumis à des températures élevées. Les rayonnements UV sont susceptibles de faire pâlir la teinte des articles colorés, voire de la faire disparaître complètement. Nous ne pouvons donc pas garantir la moindre caractéristique du conditionnement en cas de rayonnement UV, pas plus que nous ne pouvons assurer qu'il reste adapté au transport de marchandises dangereuses. Veuillez donc éviter absolument un rayonnement UV direct et traitez nos produits à une température située entre 10 °C et 30 °C. Nos produits doivent être manipulés précautionneusement, en particulier tant qu'ils affichent une température basse (éviter de heurter, de frapper ou encore de lancer l'unité d'emballage). Des tests effectués avec des palettes filmées ont montré que dans une pièce normalement tempérée le contenu sous une gaine rétractable se réchauffe d'env. 2,5 °C/heure. Si nos emballages sont donc stockés par ex. à -10 °C, il est recommandé de les laisser pendant au moins 8 heures dans une pièce normalement tempérée avant de les remplir afin que l'emballage atteigne une température de +10 °C. Par ailleurs, nos produits doivent être stockés dans un environnement sec et propre ; un stockage à l'air libre ne convient pas à nos emballages. Si le stockage n'est possible qu'à l'air libre, il faut prendre des mesures spécifiques pour protéger l'emballage de transport et/ou le conditionnement, notamment des UV (par exemple en utilisant des stabilisateurs UV). Veuillez prendre contact avec nous à ce sujet. Lors du déballage, nos produits ne doivent être ni coupés, ni entaillés (pas même de façon superficielle). Les polyoléfines ont tendance à se briser à de tels endroits lorsqu'ils sont soumis par la suite à des contraintes. Pour ouvrir les emballages de transport (films étirables ou thermorétractables, cartons), n'utilisez donc aucun couteau à lame ouverte mais des coupe-films ou des outils de coupe ne représentant aucun risque d'endommagement pour nos produits.
Compatibilité alimentaire	Des informations complètes sur l'adéquation de nos produits aux denrées alimentaires figurent dans notre déclaration de conformité, que vous recevrez sur demande.
Poids	Les poids actuels de nos articles sont indiqués sur nos factures.
Tolérances	Conformément aux dessins techniques ou, pour les dimensions sans indication de tolérance, conformément à la norme DIN 13974 (boîtes) ou DIN 16742 (couvercle).
Étanchéité	La vérification de l'étanchéité de nos conditionnements pour une application spécifique est à effectuer par le client.
Propriétés de barrière	C'est au client de vérifier si les propriétés de barrière de nos conditionnements conviennent à son application spécifique. En cas de besoin, nous pouvons ajuster certaines propriétés de barrière. Nous ne pouvons faire aucune déclaration générale quant à la compatibilité des propriétés de barrière de nos conditionnements.
Utilisation	Nos produits sont conçus et fabriqués en tant qu'emballages à usage unique. Certaines caractéristiques du conditionnement ne sont donc garanties que dans le cadre d'un premier remplissage. Pour la manipulation de conditionnements remplis, il est nécessaire de se conformer aux prescriptions légales (la loi sur la manipulation des charges ou les règles de prévention des accidents). En cas de remplissage supplémentaire, nous excluons toute garantie et toute demande de réparation de dommages. Les récipients fabriqués en matériaux recyclés externes risquent de ne pas offrir les mêmes caractéristiques techniques que les produits neufs. Leur aptitude à certaines applications doit être contrôlée et vérifiée par des tests réguliers effectués par vos soins. Aucune garantie n'est accordée pour les récipients en matériau recyclé.
Durabilités	Sauf mention contraire explicite, nos produits doivent être traités dans l'espace de 12 mois après la production, à l'exception des emballages pour marchandises dangereuses. Pour les emballages pour marchandises dangereuses, le législateur prévoit une durée d'utilisation maximale de 5 ans à compter de la date de fabrication, sauf si une durée d'utilisation moindre est prescrite en raison de la matière à transporter. Indépendamment de cela, aucun emballage présentant des signes d'endommagement ou une diminution de sa résistance ne doit être utilisé.